

## Mention d'information

21-11

# Gestion du contrôle interne (OGRE)

Le traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Gestion du contrôle interne (OGRE)** » fait l'objet d'une mise en conformité, au Règlement Général sur la Protection des Données, par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ledit traitement a pour **finalité la réalisation par les caisses de MSA des actions de contrôle interne et la garantie de leur traçabilité.**

### Le traitement a pour objectifs :

- la gestion automatisée des données de suivi des Actions de Contrôle Interne (ACI) par la mise à disposition d'un outil dédié,
- la supervision et la traçabilité des tâches et des contrôles pour garantir leur effectivité,
- la production de statistiques permettant de :
  - o consolider les actions de contrôle de chaque organisme de MSA,
  - o piloter l'activité de contrôle interne par la CCMSA afin de définir des orientations et des recommandations institutionnelles,
  - o rendre compte aux pouvoirs publics, aux autres régimes et partenaires de la politique de contrôle du régime agricole des actions réalisées en matière de contrôle interne.

Les catégories d'informations traitées concernant les assurés MSA, les entreprises agricoles, les professionnels et établissements de santé, les établissements sociaux et médicaux sociaux et structures d'offre de services MSA et les salariés habilités MSA utilisateurs de l'outil CI, sont les suivantes :

- NIR
- données d'identification,
- données de santé,
- vie personnelle,
- vie professionnelle,
- informations d'ordre économique et financier.

Deux durées de conservations ont été définies :

- **La durée en base active** : les données issues du SI de la MSA de l'année en cours ainsi que des 2 années précédentes seront conservées.
- **L'archivage** : à l'issue du délai en base active, les données utiles à des fins statistiques seront conservées, pendant 7 ans.

L'accès aux informations est réservé à la Direction Comptable et Financière (DCF) de la CCMSA et aux personnes habilitées à l'outil en tant que destinataires internes. Les destinataires externes sont les commissaires aux comptes MSA, les partenaires GPCD de la MSA et leurs commissaires aux comptes, les autorités de tutelles et les différents corps de contrôle (Cour des comptes, MNC, IGAS...).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)